

sont les travaux que vous aviez en vue et que vous croyez réalisables dès maintenant?—R. L'aménagement de Mica Creek est l'un de ces travaux que j'avais en vue quand j'ai dit que, comme résultat de nos études, certains travaux qui font partie du plan général s'annoncent déjà comme des projets que nous sommes prêts à recommander.

D. Ces travaux pourraient être commencés dès maintenant?—R. Oui, monsieur. Sauf cette réserve que, si pour une raison ou pour une autre, nous ne trouvons pas qu'il est praticable de détourner l'eau que nous utiliserions à Mica Creek pour des aménagements en aval, il nous faudrait conclure un traité au sujet des avantages d'aval.

D. Y a-t-il d'autres travaux compris dans le projet qui pourraient être exécutés dès maintenant?—R. L'aspect économique de ces questions est très important, non seulement si l'on considère les travaux eux-mêmes, mais aussi l'ordre de leur exécution. Malheureusement nous n'avons pas l'avantage de connaître le coût des travaux dans les autres endroits du système aussi bien que nous les connaissons pour l'entreprise de Mica, et nous procédons aussi vite que nous le pouvons, en employant des ingénieurs consultants supplémentaires, pour nous procurer ces renseignements le plus tôt possible.

D. En réalité la seule entreprise dont vous seriez prêt à recommander l'exécution immédiate est celle de Mica Creek?—R. Exactement.

D. Peut-être que c'est le moment approprié pour vous demander de dire à ce Comité quelles sont les objections des membres canadiens de la Commission conjointe internationale contre le projet du barrage Kaiser.—R. Monsieur Green, nos objections sont basées sur les responsabilités qui nous incombent en vertu du mandat que nous avons reçu des deux gouvernements.

D. Vous voulez dire le mandat qui vous a été confié par le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis?—R. Oui, ce mandat nous impose le devoir de faire des rapports et des recommandations favorables à l'intérêt public dans les deux pays. Voilà quelle est notre responsabilité. Permettre à de grandes disponibilités comme celles de l'emmagasinage des lacs Arrow d'être réduites à une petite fraction — disons, si vous le voulez, une fraction — de l'énergie virtuelle de ce bassin, et qui n'est pas exclusivement exploitable à notre profit, c'est là une recommandation que nous ne pouvons faire tant qu'on ne nous aura pas prouvé catégoriquement, si on le peut, que l'entreprise considérée par nos ingénieurs comme plus avantageuse en aval n'est pas praticable, et c'est là une éventualité très improbable.

D. Quel emplacement voulez-vous dire?—R. Murphy Creek.

D. Voudriez-vous continuer d'exposer vos objections au projet du barrage Kaiser.

M. STICK: Avez-vous présenté des objections? Vous avez présenté un rapport au gouvernement. Vous ne vous êtes pas opposés à quoi que ce soit, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Laissez le témoin donner sa réponse, s'il vous plaît. Nous désirons que la discussion se fasse avec autant d'ordre que possible.

Le TÉMOIN: Je crois que je viens d'exposer une objection d'une portée considérable en disant que nous ne pouvions recommander un projet qui, à notre avis, empêcherait l'exploitation normale du bassin.